

Association Lorraine
des Professeurs de Langues Anciennes
(ALPLA) - membre de la CNARELA
Centre Edouard Will
Campus Lettres et Sciences Humaines
BP 13397
54015 Nancy cedex

Nancy, 30 août 2013

Monsieur le Ministre,

L'ALPLA, après avoir pris connaissance du contenu du nouveau CAPES Lettres, s'associe à la motion de la CNARELA. En effet, la réunion des deux CAPES Lettres Classiques et Lettres Modernes en un seul CAPES Lettres, risque d'ouvrir la voie à une détérioration de l'enseignement des Lettres Classiques, pour plusieurs raisons :

- Aux épreuves d'admission, l'unique épreuve de langues anciennes, en regard des 5 options proposées pour les lettres modernes, représente un véritable repoussoir pour les futurs candidats. En effet, elle limite leur formation alors que les programmes actuels insistent particulièrement sur le lien que l'on retrouve ensuite avec l'enseignement du Français et ses objets d'étude comme « théâtre, texte et représentation » en première, comme sur le lien avec le cinéma que l'on encourage à développer. Or si l'on ferme ainsi les épreuves, on réduit la formation à un schéma pauvre qui ne permet pas de relier les langues et cultures de l'antiquité à la littérature. Et pourquoi un professeur de langues anciennes ne ferait-il pas valoir ses connaissances dans les domaines artistiques, indispensables pour un enseignement plus attractif des œuvres latines et grecques ?)

- Un professeur de lettres modernes, ayant étudié le Latin, pourrait l'enseigner, en lieu et place d'un professeur de lettres classiques, comme c'est parfois déjà le cas, avec les conséquences fâcheuses que l'on sait. Car si cet enseignant est normalement capable d'expliquer la civilisation romaine, il n'est généralement pas formé suffisamment pour la langue latine elle-même. Lucrèce doit-il passer à la trappe définitivement ? La meilleure traduction ne dispensera jamais de recourir au texte original. En outre, certains professeurs de lettres modernes ont fait du Latin avec conviction, d'autres par contrainte, nous le savons bien. Dès lors que l'on provoque une pénurie de professeurs de langues anciennes, on finira

inévitablement par demander d'enseigner le Latin à certains collègues non volontaires qui pourraient se révéler parfois de bien piètres ambassadeurs et surtout de bien médiocres pédagogues.

- Que devient l'enseignement du Grec, si un professeur de lettres modernes prend le poste d'un professeur de lettres classiques ? Cet enseignement est alors irrémédiablement condamné et, avec lui, tout un pan de la littérature et de la philosophie occidentale, puisque serait rendue inaccessible une approche plus technique et plus littéraire des textes des philosophes très souvent porteuse de sens. Tout professeur de terminale a fait l'expérience que les élèves ayant la chance d'étudier le Grec obtiennent régulièrement des éclaircissements sur le sens de certaines phrases, qui rend plus profonde leur compréhension des textes.

- Il est absolument évident qu'un professeur de lettres classiques est mieux armé qu'un professeur de lettres modernes pour expliquer de nombreux traits de la grammaire française à partir du Latin et donc pour faire parvenir les élèves à la maîtrise de la langue française. Il est tout aussi certain qu'il est davantage apte à souligner la parenté linguistique de la plupart des langues européennes. Une grande compétence des langues latine et grecque est la condition indispensable d'un enseignement littéraire et linguistique.

Le nouveau CAPES dissimule un enjeu crucial, la place des langues anciennes dans l'enseignement secondaire et universitaire français. Il est juste que le Ministère de l'Éducation Nationale accorde le droit à tous les élèves, sans distinction d'origine géographique ou sociale, d'accéder à l'héritage gréco-romain. C'est dans l'espoir que vous partagez cette conviction, Monsieur le Ministre, que l'ALPLA s'adresse à vous et vous remercie par avance de toutes les mesures que vous prendrez en faveur d'un enseignement renforcé du Latin et du Grec.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération et de notre complet dévouement

Pour le Bureau de l'ALPLA, Monique Bile, présidente

Pour le Bureau de l'ALPLA, Monique Bile, présidente